

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA GIRONDE**

**BRUGES**  
Centre d'Incendie et de Secours

**SAMEDI 14 NOVEMBRE 2020**

**NOTE A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Pour que l'Assemblée Générale ordinaire puisse valablement délibérer aux termes de l'article 16 des statuts de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, il est nécessaire qu'un minimum de cent membres actifs soit présent ou représenté.

A cet effet, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration dont les membres présents voudront bien se munir.

Le Secrétaire Général

**POUVOIR**  
**(2 pouvoirs maximum par personne)**

Je soussigné (Grade – Prénom – NOM) : .....

du centre ou service de : .....

adhérent en qualité de « membre actif »\* à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde donne pouvoir, pour me représenter à l'assemblée générale ci-dessus indiquée à :

Grade – Prénom – NOM : .....

lui-même adhérent.

Fait à ..... le.....

Signature

\* Les membres actifs sont les Sapeurs-Pompiers, PATS et anciens à jour de leur cotisation.